

Le test

Perspectives

LUC LAROCHELLE

luc.larochelle@atribune.qc.ca



La douzaine de centimètres de neige de mercredi est de la p'tite bière à côté de l'avalanche de plaintes qui a enseveli cette semaine la conseillère du secteur du Cégep, Mariette Fugère, de qui relève maintenant le comité «Sherbrooke, ville étudiante».

Indifférents à la politique et complètement détachés de la chose publique, les jeunes?

Bernard Sévigny, qui s'en inquiétait avant de devenir maire, au point de proposer l'approche pédagogique d'un conseil municipal jeunesse, ne pouvait trouver meilleure façon de lutter contre cette forme de décrochage qu'en «garochant» au visage des cégépiens une hausse de 82 % du tarif des vignettes pour stationner au plateau Sylvie-Daigle.

La séance du 21 décembre, qui s'annonçait déjà chargée avec le dépôt du budget 2010, sera soirée de contestation étudiante. Le nouveau maire aurait intérêt à se réfugier dans la voie du compromis plus rapidement que ne l'a fait

le gouvernement du premier ministre Charest, en 2005, lors de sa confrontation avec le mouvement étudiant.

«Je n'ai pas peur de le dire: ça a été sauvage comme approche. Je ne rejette pas le blâme sur les autres, je prends la part qui me revient puisque j'ai été partie prenante à cette décision précipitée», se culpabilise la conseillère Fugère.

« Je n'ai pas peur de le dire : ça a été sauvage comme approche. »

Cette dernière suggérera à ses collègues en atelier de travail, lundi soir, de maintenir le cap sur l'harmonisation des tarifs, mais de reporter l'application de la décision contestée à l'automne 2010.

«Un propriétaire n'a même pas le droit de hausser le loyer d'un de ses locataires de 5 \$ par mois sans l'avoir avisé par écrit au moins trois mois à l'avance alors que nous, nous avons déci-

dé d'un tel rattrapage et nous l'avons appliqué dès le lendemain», trace comme parallèle Mme Fugère.

Poussons la comparaison plus loin: un propriétaire obtiendrait-il le gain de cause devant la Régie du logement en tentant de justifier une hausse de loyer avec des travaux à venir? C'est pourtant l'argument que la Ville plaide pour se justifier.

Le président du comité exécutif, Serge Paquin, a sorti le bulldozer et défendu cette semaine de manière intransigeante la position du conseil. Il s'emploiera probablement à convaincre ses collègues de ne pas céder aux pressions. À moins qu'il ne tempère ses propos comme ce fut le cas, en septembre dernier, concernant le bruit causé par le bar le Summum. La Ville semble avoir trouvé une manière plus diligente de solutionner le problème qu'en fermant l'établissement, tel que réclamé avec fracas par le conseiller du centre-ville...

«Mme Fugère a demandé que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière de lundi et nous prendrons tout le temps nécessaire pour en discuter.

«Je ne veux présumer de rien puisque la décision initiale a été celle du conseil municipal et c'est à l'ensemble du conseil que revient la responsabilité de la revoir ou non», commente prudemment le maire Bernard Sévigny.

«Je n'engagerai pas le



IMACOM, FREDÉRIC CÔTE

Lors d'une rencontre de préparation du budget le week-end dernier, les élus ont décidé d'augmenter le tarif des vignettes de stationnement du plateau Sylvie-Daigle de 55 \$ à 100 \$ pour la prochaine session.

débat sur la place publique. J'écouterai les conseillers, j'analyserai les suggestions et je ferai part de mes commentaires au moment approprié», ajoute-t-il sans se commettre.

Après les aveux sans équivoque de la conseillère Fugère, le maire Sévigny peut difficilement tenir la ligne dure à moins de reconnaître que le changement... passe par la continuité!

«Le style de gouvernance où on met les citoyens devant un fait accompli et où on impose du haut vers le bas des solutions toutes faites, c'est fini cette époque», a-t-il assuré durant sa campagne de séduction auprès de l'électorat.

Aucun signal aux étudiants. Pas la moindre discussion non plus avec la direction du Cégep sur l'harmonisation des tarifs et de certaines approches nova-

trices comme celle incitant au covoiturage (le Cégep rembourse le coût de la vignette si au moins trois étudiants s'engagent à voyager dans la même voiture). Exactement le contraire de ce que M. Sévigny et son parti, le Renouveau sherbrookois, ont promis tout l'automne. Les étudiants ont raison pour le moment de ne pas accorder une très haute note à l'ancien professeur.

Le conseil municipal est souverain. Il se peut qu'il décide de maintenir le cap. Si tel devait être le cas, le maire Sévigny devra sauter sur l'occasion pour tester une autre de ses idées: la nomination d'un ombudsman. Il n'arrivera jamais à faire meilleure démonstration de la pertinence d'un chien de garde pour protéger les citoyens contre de possibles abus!